GUARD'EVENTS

Expo PROTECTION
5-7 NOV. 2024
Paris - Porte de Versailles

GARDIENNAGE PARTICULIER DE STAND / STAND SECURITY SERVICE

Raison sociale/Compagny :

Adresse/Address :

Code postal/Post code - Ville/Town :

Pays/Country : **Contact :**

Tél : **Mobile :**

E-mail :

TVA intracommunautaire: ***(Payment without VAT for EU only)***

Stand : **Hall :** **N° de stand :** **Superficie/Size :**

Formulaire à retourner à :

Return the form to :

GUARD'EVENTS

10/12, rue des Morillons
75015 PARIS

Tél : +33 (0) 1 56 08 01 39
info@guardevents.com

Date :							
Horaire / Schedule							
Date :							
Horaire / Schedule							

- Une personne représentant le client devra être présente à l'arrivée et au départ de l'agent de sécurité. Le client, conjointement avec l'agent de sécurité, devra établir un inventaire détaillé du matériel présent sur le stand à la prise et fin de service.
  N'hésitez pas à demander à GUARD'EVENTS le nom et n° de téléphone du responsable sécurité sur site (en cas de problème).
- The customer or a person in charge will have to be there with the security agent at the beginning and also at the end or the shift. The customer and our staff have to establish an inventory of the sensitive material at the beginning and at the end of the service.
  Don't hesitate to ask us the name and telephone number of the person in charge of the security on site.

PRESTATIONS	NB / QTY	PRIX / PRICE	TOTAL VAC / TOTAL SHIFT
Vacations de 12h00 / 12 hours shift		305,00 €	€
Heures supplémentaires / Additional hours		38,00 €	€
Total HT			€
TVA / VAT 20 %			€
Total TTC			**€**

(Jour férié/Public holiday : majoration 100%/, 100% increase)

REGLEMENT IMPERATIF AVANT LE DEBUT DE LA PRESTATION / THE PAYMENT IS DUE BEFORE THE BEGINING OF OUR SERVICE

❖ Chèque à l'ordre de / Cheque to the order : GUARD'EVENTS ou/or Virement bancaire au compte de / Bank transfer to :

Banque	Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation/Branch address	SWIF
30056	00811	08115308333	89	HSBC FR CAE 4 SEPTEMBRE	CCFRFRPP

Le client reconnait avoir pris connaissance des conditions de vente (page 2) et les accepte / The customer acknowledges having read the terms and conditions of sale (page 2) and accepts them.

Date : **Signature :** **Cachet de la société / Stamp of the compagny**

GUARD'EVENTS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La signature du bon de commande par le client, vaut acceptation irrévocable des conditions de vente ci-après énoncées.

1 - PRESTATIONS

Le client s'engage à communiquer à GUARD'EVENTS toutes les informations nécessaires de nature à lui permettre d'accomplir sa mission. GUARD'EVENTS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains et techniques pour la bonne réalisation de la prestation de sécurité.
Le personnel détaché sur la mission du client est employé, habillé, rémunéré par GUARD'EVENTS. Par conséquent, toute demande ou contestation doit être immédiatement être communiquée à GUARD'EVENTS.
Les personnels de GUARD'EVENTS restent sous sa seule autorité et responsabilité. Ils sont exclusivement affectés à l'exécution des prestations précisées au contrat.
GUARD'EVENTS peut, au cours de l'exécution du contrat, remplacer un membre du son personnel pour assurer un bon fonctionnement sans avoir à prévenir le client de ce changement.
Le client ou son représentant devra être présent chaque jour sur son stand à la prise et à la fin de service du personnel GUARD'EVENTS et fera un inventaire contractuel du matériel sensible. La même opération sera réitérée à la fin du service.
Le client s'engage à ne pas utiliser le personnel GUARD'EVENTS pour d'autres tâches que celles relevant du présent contrat et/ou devis. Le client s'interdit formellement, sous peine de dommages et intérêts, et ce pendant un délai de 24 mois, de reprendre contact avec le personnel de GUARD'EVENTS pour quelque affectation ou opération que ce soit.

2 - PRIX

Les prix établis hors taxes comprennent le personnel qualifié, le matériel spécifique si besoin, à la bonne exécution de la prestation de sécurité.
Les travaux de nuit, dimanche et jours fériés donnent lieu à une majoration. Elles sont celles de la convention collective applicable au personnel des entreprises de sécurité.
Les prix indiqués au présent devis concernent les prestations s'y rapportant. Toute prestation complémentaire ou dépassement à la demande sera facturé en sus.
Les sociétés de gardiennage ont été chargées de collecter, à compter du 1er janvier 2012, une taxe obligatoire dite taxe CNAPS, elle-même éligible à la TVA.

3 - REVISION DES PRIX

GUARD'EVENTS pourra réviser, en cours d'exercice ou de contrat, les prix constitués principalement des salaires et charges sociales en fonction de l'indice des prix des prestations de sécurité et de gardiennage et également de la législation en vigueur.

4 - PAIEMENT

Le paiement fera l'objet d'un règlement de 100% du montant TTC à la commande par virement bancaire ou chèque et ce avant le début de la prestation. GUARD'EVENTS se réserve le droit de ne pas effectuer la prestation en cas de non-respect de ce délai de règlement.
A défaut de règlement, le client se verra en situation de retard de paiement. Ce dernier sera redevable de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, et, passé un délai de 30 jours, d'intérêts de retard calculés sur le montant des factures équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal.

5 - ANNULATION

En cas d'annulation à l'initiative du client :
- 48 heures avant le début de la prestation : 100 % du montant TTC de la facture est dû
- 7 jours avant le début de la prestation : 70 % du montant TTC de la facture est dû
- 14 jours avant le début de la prestation : 50 % du montant TTC de la facture est dû

6 - SOUS-TRAITANCE

GUARD'EVENTS se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie de la prestation commandée par le client qui en accepte d'ores et déjà le principe. Le sous-traitant restera sous les directives de GUARD'EVENTS.

7 - LEGISLATION

GUARD'EVENTS déclare être en conformité avec la législation relative au travail des étrangers et à la lutte contre le travail clandestin et, à ce titre, atteste sur l'honneur que son personnel est employé régulièrement conformément aux dispositions du code du travail.
GUARD'EVENTS déclare être habilité ainsi que ses salariés à exercer des activités par agrément préfectoral.

8 - RESPONSABILITE ET GARANTIE

GUARD'EVENTS certifie être régulièrement assurée auprès d'une compagnie solvable pour la réparation des dommages dont elle est civilement responsable du fait de l'intervention de son personnel.
Toute réclamation ou dommage portant sur la mission réalisée par le personnel affecté devra être signalée dans un délai de 48 heures à GUARD'EVENTS, à compter de sa réalisation, faute de quoi le client s'interdira de rechercher la responsabilité réelle ou prétendue de GUARD'EVENTS
GUARD'EVENTS ne peut être tenue pour responsable des dégâts qui sont le fait de la chose du client ni de ceux issus du fait du personnel de ce dernier.
La surveillance de GUARD'EVENTS a, à la fois, un but dissuasif et opérationnel, offrant une garantie de moyen et non de résultat.
GUARD'EVENTS décline toute responsabilité pour :
- La disparition d'objet ne résultant pas d'un état des lieux précis contractuel établi à la prise de service du personnel GUARD'EVENTS
- La dégradation de locaux ne faisant pas parties de la mission sécurité confiée.

9 - ATTRIBUTION ET JURIDICTION

En cas de litige avec le client, le Tribunal de Commerce de PARIS sera compétent pour juger toutes contestations auxquelles pourraient donner lieu ces présentes conditions.

GENERAL TERMS OF SALE

On signing the order form, the client irrevocably accepts the terms of sale detailed below.

1 – SERVICES

The client undertakes to provide GUARD'EVENTS with all the information required to enable it to fulfil its assignment. GUARD'EVENTS undertakes to implement all human and technical resources to effectively perform the security service.
Personnel allocated to the client's assignment are employed, dressed and remunerated by GUARD'EVENTS. Subsequently, any claims or requests must be immediately addressed to GUARD'EVENTS.
GUARD'EVENTS personnel remain under its sole authority and responsibility. They are exclusively allocated to perform the services stipulated in the contract.
During the performance of the contract, GUARD'EVENTS may replace a member of its personnel to ensure effective performance of the service, without needing to notify the client of this change.
The client or their representative must be present on their stand every day at both the start and end of the duty periods of GUARD'EVENTS personnel and must make a contractual inventory of sensitive equipment. This inventory must be made both at the start and end of the duty periods.
The client undertakes not to use GUARD'EVENTS personnel for any tasks other than those specified in this contract and/or quoting. During a period of 24 months, the client is formally prohibited, under penalty of paying damages and compensation, from contacting GUARD'EVENTS personnel for any assignments or operations.

2 - PRICE

The specified price excludes VAT and includes qualified personnel, any specific equipment required and the effective performance of the security service.
A supplement shall be due for any work during the night, on Sundays or on public holidays. This supplement is stipulated in the bargaining agreement applying to the personnel of security companies.
The prices stipulated in this quote correspond to the specified services. A supplement shall be invoiced for any additional services or services that exceed the initial request.
Since 1 January 2012, security companies have been tasked with collecting a compulsory tax, known as the CNAPS tax, which is itself subject to VAT.

3 - PRICE ADJUSTMENTS

During the contract or performance of the contract, GUARD'EVENTS is entitled to adjust prices, which principally comprise wages and social contributions, according to the index of security service prices and applicable legislation.

4 - PAYMENT

Payment, including VAT, must be made in full with the order, by check or bank transfer, prior to commencement of the service. GUARD'EVENTS reserves the right not to perform the service if these payment terms are not met.
If payment is not made in full with the order, the client is deemed to be in default of payment. In this case, the client shall automatically, without any formal notification being required, be liable for a flat-rate recovery payment of 40 euros and, after 30 days, for late payment interest calculated on the invoice total and equaling three times the legal interest rate.

5 - CANCELLATION

In the event of cancellation at the initiative of the client:
- 48 hours before the service is due to commence: 100% of the invoice total, including VAT, is due
- 7 days before the service is due to commence: 70% of the invoice total, including VAT, is due
- 14 days before the service is due to commence: 50% of the invoice total, including VAT, is due

6 - SUB-CONTRACTING

GUARD'EVENTS reserves the option of subcontracting all or part of the service ordered by the client, who agrees to this principle. The sub-contractor shall remain under the orders of GUARD'EVENTS.

7 - LEGISLATION

GUARD'EVENTS declares that it complies with labor laws applying to the hiring of foreign workers and undeclared labor and as such, hereby affirms that its personnel are legally employed in accordance with the provisions of the French Labor Code.
GUARD'EVENTS declares that both the company and its employees have received approval from the Prefecture to perform the required duties.

8 - LIABILITY AND GUARANTEE

GUARD'EVENTS hereby certifies that it is insured by a reputable company for the repair of any damage for which it is civilly liable on account of the intervention of its personnel.
Any claim or damage related to the assignment performed by personnel must be notified to GUARD'EVENTS within 48 hours of occurrence. Failing this, the client shall be prohibited from seeking any claimed or actual liability from GUARD'EVENTS
GUARD'EVENTS cannot be held liable for any damage that results from actions by the client or the client's personnel.
GUARD'EVENTS surveillance has both a dissuasive and operational objective, offering an obligation of means and not of result.
GUARD'EVENTS declines any liability for:
- The disappearance of an object not included on the specific contractual inventory drawn up when GUARD'EVENTS personnel commence duty
- Any damage to premises that are not included in the designated security assignment.

9 - ATTRIBUTION AND JURISDICTION

In the event of a disagreement with the client, the Paris Commercial Court shall have jurisdiction to judge any dispute that may arise from these terms of sale.

SARL GUARD'EVENTS - 10/12, rue des Morillons 75015 Paris - Tel : 01.56.08.01.39 - Fax : 01.45.31.95.96 - E-mail info@guardevents.com - Site internet : www.guardevents.com
SARL au capital de 8.000 euros - RCS : Paris B 438 724 338 - Siret 438 724 338 00035 - APE 8010 Z - Membre d'UNIMEV
Autorisation administrative n° AUT-075-2114-10-02-20150361809 - délivrée par la CIAC d'Ile de France
Art : L612-14. L'Autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

www.guardevents.com